



ENTRE:

La **COMMUNE DE BEDOIN**, représentée par M. Alain CONSTANT, son maire,

désignée, ci-après sous la dénomination abrégée : " **la commune** ",

D'UNE PART,

ET

L'association « Les artisans du Mistral » dont le siège social est fixé au 51 chemin des Sablières, 84410 Bédoin, représentée par son Président,

désignée, ci-après sous la dénomination abrégée : « **l'association** »

D'AUTRE PART

Vu la convention adoptée par délibération n°2021-027 du Conseil municipal du 13 mars 2021 relative à la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers, sise 49 rue du marché aux raisins 84 410 Bédoin (parcelle G1330), au profit de l'association « Les artisans du Mistral »,

Considérant que ladite convention prévoyait la possibilité de modification par voie d'avenant suite à accord des deux parties,

Considérant le bilan positif de l'occupation, il a été convenu de renouveler la mise à disposition,

Vu la décision n°2023-XX en date du XXX relative au renouvellement de la mise à disposition,

Aussi, conformément aux dispositions initiales et à la volonté des deux parties, la convention est reconduite dans ses termes initiaux à l'exception des dispositions relatives à :

- La durée
- Aux conditions financières

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet, conformément à la volonté des deux parties, de renouveler la mise à disposition dudit bâtiment à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de 2 ans.

Toutes les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Article 2 – Modifications

2.1 Modification relative à la durée

La convention est renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mai 2023.

2.2 Modification des conditions financières :

Le montant de la redevance annuelle est porté à 3 300€ (charges comprises).

L'ouverture du bâtiment et du forum s'effectuera selon les modalités ci-dessous :

Avril/Mai/Octobre/Décembre : de 10h à 18h - 6/7 (mardi fermé)

Juin/Juillet/Août/Septembre : de 10 à 19h - 7/7

Novembre : de 10h à 18h - 3/7 (ouvert le weekend et le lundi)



tion de mise à disposition du bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers



L'association s'en acquittera selon les modalités fixées dans la convention initiale.

A Bédoin, le

Le Maire, Alain CONSTANT	Le Président, Rémi AMATO
	« Lu et approuvé »